



**NOTE AUX RÉDACTEURS SUR LES EFFORTS DE L'UNION AFRICAINE VISANT À TROUVER UNE SOLUTION À LA SITUATION DES MIGRANTS AFRICAINS EN LIBYE**

**Addis Abeba, le 6 décembre 2017:** Dans le cadre des efforts visant à trouver une solution au sort des migrants africains en Libye, le Groupe de travail conjoint Union africaine-Union européenne-Nations unies a tenu sa première réunion au siège de l'Union africaine à Addis Abeba, le 4 décembre 2017. La réunion était présidée par la Commissaire aux Affaires sociales de l'Union africaine, Amira el-Fadil.

Outre les représentants de l'Union européenne et des Nations unies, des représentants de l'Organisation internationale pour les Migrations, du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés et des Départements concernés de la Commission de l'Union africaine ont également participé à la réunion. Il convient de rappeler que le Groupe de travail conjoint a été créé lors de la réunion tripartite entre le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et la Haute Représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité et vice-Présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini, et le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, qui s'est tenue à Abidjan le 29 novembre 2017, en marge du 5ème Sommet Union africaine-Union européenne.

Le Groupe de travail, qui sera présidé par la Commissaire Amira el-Fadil, a convenu de fonctionner à trois niveaux: politique, des fonctionnaires et opérationnel (coordonné par le Bureau de liaison de l'Union africaine pour la Libye présentement basé à Tunis). Dans l'immédiat, le Groupe de travail axera ses efforts sur le rapatriement, dans les six prochaines semaines, des 20 000 migrants se trouvant actuellement dans les centres identifiés de détention contrôlés par le Gouvernement qui ont exprimé le souhait de quitter la Libye, tout en continuant à traiter d'autres questions connexes.

Les autres priorités immédiates comprennent également la collaboration avec: (i) les États membres de l'Union africaine concernés pour fournir des services consulaires à leurs ressortissants bloqués en Libye, afin de les identifier et de leur fournir des documents de voyage; (ii) les autorités libyennes pour qu'elles accordent des autorisations d'atterrissage pour les compagnies aériennes autres que celles de la Libye, afin d'accélérer les retours; et (iii) les pays voisins pour qu'ils fournissent des autorisations de survol.

Le Groupe de travail a remercié les pays qui se sont déjà engagés à soutenir les retours de Libye et a exhorté les autres États membres à faire de même. L'Union européenne s'est engagée à fournir un soutien financier à ces pays pour faciliter les efforts de retour et de réintégration.

Le 5 décembre 2017, le Président de la Commission a rencontré les Représentants permanents de 21 États membres qui ont des ressortissants bloqués en Libye ou partagent une frontière avec la Libye. Le Président de la Commission et la Commissaire aux Affaires sociales ont profité de l'occasion pour informer les États membres des efforts en cours menés par l'Union africaine avec des partenaires. Le Président de la Commission a souligné le devoir collectif du continent d'agir rapidement pour soulager les souffrances des migrants africains bloqués en Libye. À cet égard, il a appelé les États membres concernés à envoyer des agents consulaires et à fournir rapidement des services consulaires, notamment l'identification de leurs ressortissants et la délivrance d'urgence de documents de voyage. Il a également exhorté les autorités libyennes à assurer la sûreté et la sécurité des migrants détenus dans les centres de détention contrôlés par le Gouvernement, à faciliter l'accès à tous les centres de détention pour les fonctionnaires consulaires des pays d'origine des migrants et aux responsables de l'Union africaine et de l'Organisation internationale pour les Migrations, et la délivrance d'autorisation de survol et d'atterrissage pour tous les opérateurs aériens transportant des migrants.

Le Président de la Commission a réaffirmé l'engagement de l'Union africaine à travailler en étroite collaboration avec ses États membres, les Nations unies, l'Union européenne et les autres parties prenantes concernées, pour garantir que les mesures nécessaires sont prises afin d'accélérer le processus de rapatriement volontaire et de réinstallation des migrants africains. Il a exprimé sa gratitude aux États membres qui ont promis un soutien logistique et / ou offert d'accueillir des migrants à réinstaller, dans le cadre de la solidarité africaine et de la responsabilité partagée. Il a exhorté les autres États membres de l'Union africaine à contribuer à cet effort.